

**TRANSPARENCE DU PRIX DE L'EAU ET DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU
Exercice 2012****Rapport annuel du maire présenté au conseil municipal le 22 mai 2013
(Réf. : article 73 de la loi n°95-101 du 2 février 1995)**

La loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement introduit une réforme dans la gestion des services municipaux de l'eau et de l'assainissement. Elle s'inscrit dans le cadre d'une dynamique de changement, vers davantage de transparence vis-à-vis des élus et des consommateurs.

C'est ainsi qu'en vertu des dispositions de l'article 73 intégrées au code des communes, est prévu un rapport annuel du maire sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable. Cette disposition a un double objectif : responsabiliser les élus face aux délégataires et aux consommateurs, améliorer la transparence. Le décret d'application de cet article (n°95 635 du 6 mai 1995, J.O. du 7 mai 1995) précise les indicateurs financiers et techniques que devra comporter ce rapport qui sera mis à la disposition du public.

Ce rapport doit être soumis au conseil municipal dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Conformément à cette nouvelle réglementation, j'ai l'honneur de vous donner, ci-après, toutes les informations relatives au service public de l'eau potable.

Ce document sera adressé à Monsieur le préfet du Var et mis à la disposition du public dans les quinze jours suivant sa présentation au conseil municipal.

Annexes jointes :

- exemples de factures 1^{er} et 2^{ème} semestres 2012,
- rapport annuel de l'agence régionale de santé,
- note d'information 2012 de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
- déclaration d'utilité publique du 10 octobre 1991 : instauration des périmètres de protection des sources, puits et forage de Sceaux.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE DE L'EAU – EXERCICE 2012

Le service de l'eau de la ville est géré par la commune. En 2012, le nombre d'agents était de 12 agents. **Le budget prévisionnel 2012** présentait une section de fonctionnement de **1 904 304, 65 €** et une section d'investissement de **1 195 852, 84 €**.

Le compte administratif 2012 s'établit de la façon suivante :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses / Déficit €	Recettes / Excédent €	Dépenses / Déficit €	Recettes / Excédent €	Dépenses / Déficit €	Recettes / Excédent €
Reports 2011		359 186, 22	310 237, 45			48 948, 77
Réalisation 2012	1 542 012, 58	1 710 788, 58	363 493, 55	583 147, 77	1 905 506, 13	2 293 935, 94
Total 2012	1 542 012, 58	2 069 974, 80	673 731, 00	583 147, 77	1 905 506, 13	2 342 884, 71
Résultat de clôture 2012		527 961, 81	90 583, 23			437 378, 58
Restes à réaliser 2012			120 589, 10		120 589, 10	
Cumul	0, 00	527 961, 81	211 172, 33	0, 00	120 589, 10	437 378, 58
Résultats définitifs		527 961, 81	211 172, 33			316 789, 48

En ce qui concerne les travaux, le tableau ci-après présente un état des travaux terminés au 31 décembre 2012.

Opération	Montant € TTC
Réfection du réseau - chemin de l'Auvière	16 696,00
Renouvellement du réseau - Hauts de Resty	35 655,10
Réfection du réseau - chemin de Berne	31 224,92
Captage du Deffends	3 000,00
TOTAL	86 576,02

L'approvisionnement en eau de notre commune provient de trois sources différentes : le captage de Sceaux, celui du Deffends et la fourniture d'eau par la société du canal de Provence.

L'essentiel de l'eau est produite à partir des captages de la source de Sceaux, située sur une propriété communale à 3 km au Nord du centre-ville et dont la protection est assurée par un **périmètre** défini par un arrêté préfectoral en date du 10 octobre 1991 (cf. annexe). Ce captage comporte deux forages de 50 mètres de profondeur, pouvant fournir environ 400 m³/h chacun.

Un deuxième point d'approvisionnement pour les quartiers Sud se situe sur la colline du Deffends, où un forage de 200 mètres de profondeur peut fournir de 40 à 60 m³/h.

La troisième source, toujours depuis les réservoirs du Deffends, est celle de la société du canal de Provence, avec qui la commune a souscrit un contrat pour la fourniture d'un débit d'eau de 18 l/s.

INDICATEURS DE PERFORMANCE
(décret et arrêté du 2 mai 2007)

D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	INSEE 2013 : 14 905 habitants Capacité d'accueil touristique : 1 533 lits
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	107,61 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	15 jours
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	60
P104.3	Rendement du réseau de distribution	Ce rendement ne pourra être calculé que lorsque les compteurs généraux existeront, en appliquant la formule suivante : $R = ((\text{volume facturé aux particuliers} + \text{volume compteurs communaux} + \text{volume bornes à incendie}) / \text{volume livré au réseau}) \times 100$
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	20, 23
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	Cet indice ne pourra être calculé que lorsque les compteurs généraux existeront, en appliquant la formule suivante : $I = \text{volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements)} = \text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé (en m3)}$
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0, 70 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	75 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	6 555, 70 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0 %
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	80 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	5,84
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,87 %
P155.1	Taux de réclamations	2 %

AUTRES INDICATEURS QUANTITATIFS

Nombre de compteurs individuels	7 601
Nombre de branchements domestiques	7 601
Volume produit	2 241 783 m ³
Volume acheté au canal de Provence	140 694 m ³
Volume des compteurs communaux	47 197 m ³
Volume facturé	1 097 492 m ³
Longueur du réseau	210 km environ
Consommation de référence/personne/an (source : INSEE)	120 m ³

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX POINTS DE PRÉLÈVEMENTS

1 – SOURCE DE SCEAUX

Nature : source

Volume : 2 135 189 m³

2 – DEFFENDS

Nature : forage

Volume : 106 594 m³

Réservoirs :

• Réservoir n°1

Nom.: SCEAUX COLLINE

Capacité : 700 m³

Population desservie 1/3 (3600 habitants / groupée avec le numéro 4)

Réserve incendie : OUI – Volume 100 m³

• Réservoir n°2

Nom : BASSIN DE L'AUVIERE

Capacité : 1000 m³

Population desservie : 1/3 (3600 habitants)

Réserve incendie : OUI – Volume 100 m³

• Réserve n°3

Nom : BASSIN DU DEFENDS

Capacité : 2 X 500 m³

Population desservie : 1/3 (3600 habitants)

Réserve incendie : OUI – Volume 100 m³

• Réserve n°4

Nom : LES ANGES

Capacité : 700 m³

Population desservie : 1/3 (groupée avec le réservoir n°1)

Réserve incendie : OUI – Volume : 100 m³

INDICATEURS FINANCIERS
(cf. factures ci-jointes)

	Tarif	Évolution par rapport à 2011
Prix de l'eau/m3 : tarif de 1 à 120 m3	0,85 €	0%
Prix de l'eau/m3 : tarif de 121 à 240 m3	1,025 €	0 %
Prix de l'eau/m3 : à partir de 241 m3	1,23 €	0 %
Abonnement annuel fixe	15,24 €	0 %
Location annuelle du compteur	7,02 €	0 %
Taxe pour la lutte contre la pollution versée à l'agence de l'eau	0,22 €	0,01 %
Taux de TVA	5,5 %	
Taxe de raccordement au réseau d'eau potable hors zone UA et UB	1 524,49 €	0 %
Taxe de raccordement au réseau d'eau potable zone UA et UB	457,35 €	0 %
Frais de branchement au réseau d'eau proportionnels au service rendu selon bordereau de prix ci-dessous		
Collier de prise en charge PVC 110	16,88 €	0 %
Robinet à boisseau quart de tour sensass, série 625 bronze	49 ,74 €	0 %
Tube de bouche à clef sensass, longueur 6	9 ,8 €	0 %
Coupelle de centrage	4,16 €	0 %
Bouche à clef pava rehaussable 10 kg	35,57 €	0 %
Robinet pour compteur 4202 poignée laiton x 2	39,31 €	0 %
Plymouth basse densité 10 bars	2,12 € / ml	0 %
Raccord isiblo femelle type 116	4,02 €	0 %
Grillage bleu avertisseur détectable	0,21 €	0 %
Regard béton	71,72 €	0 %
Tampon fonte	46,82 €	0 %
Tout venant 0/20 rosé de Candelon	8,56 €/ tonne	0 %
Enrobé à froid	53,22 €/ tonne	0 %
Tractopelle – tarif horaire	40,32 €	0 %
Camion 7 Tonnes – tarif Horaire	44,83 €	0 %
Main d'œuvre Ouvrier Qualifié - Tarif Horaire	13,08 €	0 %
Béton Grave Ciment – La Tonne	53,79 €	0 %